

La loi vénézuélienne garantit la possibilité de mettre en cause les élections régionales



Caracas, 19 octobre (RHC)- La présidente du Conseil National Électoral du Venezuela, Tibisay Lucena, a signalé que dans son pays la possibilité de mettre en cause les résultats des élections régionales et des actes administratifs du Conseil National Électoral est garantie par la loi.

Au cours de la remise à l'Assemblée Nationale Constituante du rapport sur les élections régionales, Tibisay Lucena a indiqué que n'importe quel citoyen peut dénoncer des irrégularités, preuves à l'appui, en vertu de la Loi Organique de Processus Électoraux.

Tibisay Lucena a rappelé que des délégués des partis politiques avec leurs candidats aux élections ont participé aux 10 audits faits au processus électoral.



Radio Habana Cuba